



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/05/2012

L'an deux mil douze, le 14 juin, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h00

•Personnes présentes :

Martine SOREL Maire, Laurent DESCHAMPS, Martine DELILLE Adjoints, Valérie GAUTROT, Patricia DEHANT, Claudine ERNOTTE, Olivier ROUSSELET, Lydia MILCZAREK

•Personnes excusées : Barbara DESLAVIERE (pouvoir à Patricia DEHANT), Philippe BOUILLETTE (Pouvoir à Patricia DEHANT)

Claudine ERNOTTE a été nommée secrétaire de séance.

•Décision modificative M49

Afin d'honorer des paiements au compte 215 la Perception demande à ce qu'un virement de 6 200 euros soit effectué par le débit du compte 2813.

Décision approuvée à l'unanimité des présents.

•Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire et Madame DELILLE Ajointe présentent au Conseil Municipal le Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objet d'organiser les moyens de mettre au point une organisation fonctionnelle et réactive pour faire face aux risques auxquels la commune pourrait être exposée (mouvement de terrain , inondations, transport de matières dangereuses).

Un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera diffusé aux habitants, ce document reprend les conduites à tenir en cas de crises.

Le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde qui fera l'objet d'une délibération et d'un arrêté qui sera transmis au Préfet, aux pompiers, à la Gendarmerie et au Service Interministériel de défense et de Protection civiles.

•Délibération subvention carte de transport :

Un courrier de la société TIM Bus nous informe des nouveaux tarifs des cartes de transport pour les collégiens et les lycéens. Nous constatons que ceux-ci subissent une forte augmentation 107 euros pour les collégiens au lieu de 57 euros et 314 euros pour les lycéens sur les zones 4-5 au lieu 157 euros. L'augmentation substantielle de la carte Imagine'r est due au fait que le Conseil Général considère qu'il appartient à la Région dont dépendent les lycées de subventionner une partie de ce coût, ce que la Région ne fait pas.

Le Conseil municipal après en avoir débattu annule la précédente délibération et vote une participation plus importante de la commune afin de soulager les familles à savoir :

- Carte collégiens 30 euros sur 107.50 euros soit 77.50 euros à la charge des familles
- Carte Imagine'r zones 4-5 pour les lycéens jusqu'à la terminale 80 euros sur 314 euros soit 234 euros à la charge des familles (Tim Bus nous informe qu'il est possible de régler cette carte en 10 mensualités)

Afin de bénéficier de la subvention communale, vous devez absolument passer chez Tim Bus, en Mairie et à l'établissement scolaire afin de faire tamponner le formulaire de la carte.

•Nouveau code de l'urbanisme

Madame le Maire,

•Point sur les commissions

Commission animation

Noël : Quelques commandes de jouets ont été retournées en Mairie, la commission rappelle qu'en l'absence de réponse pour le 17 juin au plus tard, c'est le Père Noël qui choisira pour les enfants. Des contacts sont pris pour l'animation de la fête.

Repas des Séniors du 21 octobre : L'animation est en cours de négociation.

Commission travaux

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H15.

Date du prochain Conseil : le 14 septembre 20h.

Le Maire, Martine SOREL

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞